

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

SERVICES DU GOUVERNEUR

COMMISSION REGIONALE DE
PASSATION DES MARCHES DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

GOVERNOR'S OFFICE

EAST REGIONAL PUBLIC
ENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 004 /AONO/B/SDG/CRPM-2023 DU - 9 MARS 2023

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA COUR D'APPEL DE L'EST

Financement : BIP 2023

Imputation : 57 08 050 01 5112121 523112 144

Le Gouverneur de la Région de l'Est à Bertoua, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de la Justice, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des opérations sus indiquées.

1. Objet de l'appel d'Offres.

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution du projet ci-après : Travaux de réhabilitation de la Cour d'Appel de l'Est.

Consistances des travaux

Les travaux comprennent les tâches suivantes :

- Travaux préparatoires et terrassement ;
- Charpente – Couverture - Plafond ;
- Maçonnerie, béton armé et raccords ;
- Plomberie et sanitaires ;
- Menuiserie bois ;
- Menuiserie métallique et vitrerie ;
- Peinture générale ;
- Electricité et sécurité;
- VRD.

2. Participation et origine :

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie-civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

3. Financement.

Les travaux, objet du présent Appel d'offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Justice, exercice 2023.

Le montant prévisionnel des travaux est de : Vingt-cinq millions de francs CFA (25 000 000 FCFA).

4. Délais d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux est de trois (03) mois, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

5. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'attributaire.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du Gouverneur de la Région de l'Est (Division des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles).

Apres ouverture des offres par la Commission Régionale de passation des marchés, les plis déclarés recevables seront confiés à une sous-commission d'analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles.

12. Critères d'évaluation.

Seuls les soumissions publiques peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dénommée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Est à Berouda.

Le dossier d'Appel d'Offres sera ouvert dans la salle des conférences de la Délégation Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Est à Berouda.

11. Ouverture des plis

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de (03) mois précédent la date de dépôt des offres.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par l'une des banques de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal : Cinq cent mille (500 000) francs CFA. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devant être imprimées et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

10. Recevabilité des offres

A NOUVRIR QUEN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA COUR D'APPEL DE L'EST

N° 44 /ANO/B/SDG/CRPM-2023 DU - 9 MARS 2023

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle devant être déposées dans les Services du Gouvernement de la Région de l'Est à Berouda au plus tard le 12 AVR 2023 à 12 H précises et devra porter la mention :

9. Remise des offres.

La caution de soumission sera libérée d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiratation de la validité des offres pour les soumissions n'ayant pas été renouvelées. Dans le cas où le soumissionnaire est distribué du marché, la caution de soumission sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

La date originale de validation des offres est celle pour laquelle la caution de soumission sera libérée d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiratation de la date originale de validation des offres.

Cinq cent mille (500 000) francs CFA. La date caution devant être valide trente (30) jours au-delà de la date originale de validation des offres.

8. Caution de soumission :

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services du Gouverneur de la Région de l'Est ; des publications du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA, payable au trésor public, représentant les frais d'acquisition du dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les cautions de soumission établie, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, pour un établissement bancaire de premier ordre agréé par les Services du Gouvernement de la Région de l'Est ; des compagnies d'assurance, pour laquelle la caution de soumission sera libérée après constitution de leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

7. Retrait et acquisition des offres.

12. 1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires ont pour objet d'identifier et d'éliminer les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres.

Les critères éliminatoires sont :

- dossiers incomplets ou pièces non conformes 48 heures après l'ouverture des plis (sous réserves des dispositions de l'article 92 (9) du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics) ;
- absence de la caution de soumission ;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées,
- non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels,
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
- modification des libellés ou quantités du cadre du devis inséré au DAO ;
- absence du sous détail des prix unitaires ;
- offre financière incomplète ou non conforme.

12.2. Principaux critères essentiels

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront selon le système binaire (oui/non) des critères de qualification portant sur :

N°	Activité	Appréciation OUI/NON
A)	Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)	
B)	Matériels	
C)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
D)	Méthodologie- planning et délais d'exécution	

13. Délai de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et réunissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires.

15. Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services du Gouverneur de la Région de l'Est (Division des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles), Tél. : 222 241 665.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) avec copie au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics./-

Ampliations :

- MINJUSTICE/YDE
- MINMAP/YDE
- PG/CAE/BTA
- ARMP/EST
- CRPM/EST
- CSR/PATRIMOINE/EST
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

- 9 MARS 2023



MVONGO GREGOIRE